

AVIS PUBLIC

En remplacement d'une assemblée publique de consultation portant sur le projet de règlement numéro 21-155 sur les dérogations mineures

AVIS PUBLIC est donné en conformité avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 15 juillet 2021, le Conseil a adopté par voie de résolution le *Projet de règlement numéro 21-155 sur les dérogations mineures*.
2. Le projet de règlement numéro 21-155 vise à remplacer le *Règlement numéro 03-51 sur les dérogations mineures* afin de tenir compte des modifications apportées à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) par le biais du projet de Loi n° 67 du gouvernement provincial, entré en vigueur le 25 mars 2021.
3. Conformément à l'arrêté 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 16 juillet 2021 et en raison du contexte de la pandémie de la COVID-19, une consultation écrite d'une durée de 15 jours sera réalisée du 11 août au 25 août 2021 en remplacement de l'assemblée publique de consultation requise en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1).

Procédure de consultation écrite

Le projet de règlement numéro 21-155 est soumis à une consultation écrite des citoyens. Tous les documents qui s'y rapportent peuvent être consultés sur le site Internet municipal dans la section « Greffe et administration » / Avis publics. Une copie papier des projets de règlement peuvent également être consultés à l'hôtel de ville situé au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague durant les heures habituelles d'ouverture, à savoir de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45 du lundi au jeudi, et de 8 h à 12 h le vendredi.

Toute personne désirant s'exprimer sur le projet de règlement numéro 21-155 sur les dérogations mineures et/ou sur le projet de règlement numéro 16-125-7 modifiant le règlement de zonage numéro 16-125 peut faire parvenir ses commentaires ou questions par écrit **jusqu'au 25 août 2021 à 16h45** de la manière suivante :

- par la poste, à l'attention de Mme Dany Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière, 140, rue Principale, Saint-Louis-de-Gonzague, Qc, J0S 1T0;
- par courriel à l'adresse : info@sldg.ca.

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement. Les commentaires et questions reçus seront transmis au conseil municipal avant l'adoption du règlement.

4. Le projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
5. Le projet de règlement numéro 21-155 concerne toutes les zones de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.

DONNÉ à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 10 août 2021.



Dany Michaud
Directrice générale et secrétaire-trésorière